Les heures creuses vont être revues en 2025

ÉLECTRICITÉ | Cette option permet à 15 millions de Français de réaliser des économies. Dès l'été prochain, les modalités, notamment les plages horaires, devraient mieux épouser les nouveaux usages.

Erwan Benezet

ELLES EXISTENT depuis des décennies, mais étaient un peu tombées en désuétude. Les options « heures creuses-heures pleines » devraient « progressivement changer à partir de mi-2025 », a annoncé Emmanuelle Wargon sur Franceinfo ce dimanche. La présidente de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a expliqué que ces modifications avaient pour objectif de mieux coller aux « pics de consommation ».

EDF avait lancé les premiers programmes de ce type dès les années 1960. L'électricien historique les avait encore renforcés vingt ans plus tard avec une offre dite « EJP », pour « effacement jours de pointe ». L'objectif était autant de permettre aux consommateurs de faire des économies que de lisser la consommation afin de mieux la faire coïncider avec la production nucléaire. Depuis, Tempo, basée sur le tarif réglementé de vente (TRV), l'a remplacée.

Vers des créneaux l'après-midi

Aujourd'hui encore, les offres dites « à effacement », qui reposent sur ce principe d'heures creuses (moins chères) et pleines, permettent de prévenir certains pics, traditionnellement l'hiver à 19 heures, quand beaucoup rentrent du travail. Mais également, depuis quelques années, le matin autour de 8 heures, et même pendant l'été, avec la démocratisation des systèmes d'air conditionné.

« Ainsi, les heures creuses sont majoritairement proposées la nuit, rappelle-t-on à la CRE. Cela permet par exemple de programmer sa machine à laver ou de recharger son chauffe-eau pendant ces créneaux moins chers. » Pour que ce soit rentable (le prix d'une heure pleine étant bien plus élevé que le forfait de base), il faut d'ailleurs décaler au moins 30 % de sa consommation sur cette période.

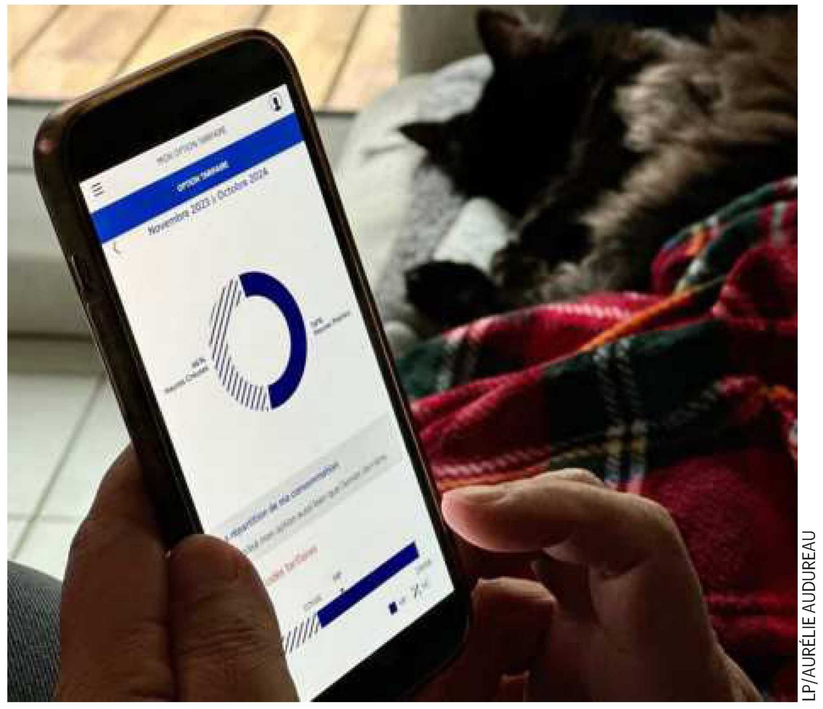
LP/AURÉLIE AUDUREAU

La Commission de régulation de l'énergie a mené une consultation publique pour mieux évaluer les besoins du réseau.

Mais les usages changent, les pics de consommation aussi. La CRE a ainsi lancé une consultation publique afin de définir de nouvelles règles en adéquation avec les besoins du réseau. « Nous constatons depuis plusieurs années qu'avec l'évolution du mix électrique, l'énergie notamment photovoltaïque est abondante en saison estivale, entre avril et octobre, pendant l'après-midi, explique le gendarme de l'énergie. Elle est également moins chère. Il est donc important d'en faire profiter les ménages. En rebond, cela peut permettre de désencombrer le réseau aux heures de pointe. »

Cela devrait ainsi conduire Enedis à déplacer une partie des heures creuses vers le début d'après-midi, où l'énergie ne manque pas et est peu chère. « Concrètement, dans un premier temps, le nombre d'heures creuses resterait le même, soit huit par jour, décrypte la CRE. Mais une partie d'entre elles, entre deux et trois heures, serait déplacée l'après-midi. » Cinq au minimum resteraient positionnées la nuit.

« Aujourd'hui, 40 % des particuliers et petites entreprises sont concernés par ce dispositif, précise encore la CRE. Soit environ 15 millions de clients. » Tempo, commercialisée par EDF, donne le *la* au marché. Mais d'autres fournisseurs se sont engouffrés dans la brèche et proposent à leur tour leurs propres offres à effacement, avec des offres super-heures creuses, adaptées à la recharge d'un véhicule électrique.

Le dispositif devrait être aménagé également afin de mieux prendre en compte les évolutions saisonnières, en créant par exemple des plages horaires différenciées en hiver et en été, et continuerait à être adapté localement. « Il ne s'agit encore que de pistes de réflexion, précise la commission. La consultation publique s'est achevée en novembre. Sur la base des retours, la CRE arrêtera sa décision courant janvier pour une mise en œuvre qui démarrera à l'été 2025 et se terminera environ deux ans plus tard, autour de l'été 2027. »